

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°22.08.21

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

Présents	24
Pouvoirs	9

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphan PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-
RHONE AU TITRE DE
L'AIDE AU
DEVELOPPEMENT DE
LA PROVENCE
NUMERIQUE – ANNEE
2023

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône prévoit une aide au développement de la Provence numérique.

Il est donc envisagé de réaliser les travaux suivants :

- Soutien à l'éducation numérique : acquisition pour les écoles telles que la mise en place de clients légers avec écran, de tablettes et d'ordinateur portable,
- Internet au service de la modernisation de l'administration : mise à disposition d'ordinateur et de tablette auprès de la population dans les divers bâtiments communaux afin de faciliter l'accès de la population à la e-administration,
- Création d'une plateforme de partage de type GED,
- Création d'un espace de coworking dédiés aux professionnels de la Ville.

Le plan de financement suivant est envisagé :

-Cout total de l'opération	200 000€ HT
-Conseil Départemental (60%HT)	120 000€ HT
-Ville de Bouc Bel Air (40%HT)	80 000€ HT
TOTAL HT	200 000€ HT
TOTAL TTC	240 000€ TTC

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'obtention de cette aide en 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A la Majorité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'aide financière au titre de l'aide au développement de la Provence numérique Programme 2023 auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.

